

# CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 21 novembre 2024 à 19 heures 00 minutes  
Salle socio-éducative de Prissé-la-Charrière  
Quorum : 7

## **Présents :**

M. BERTHAUD Jimmy, Mme FORGEARD Sylvie, Mme OUVRART Sandrine, M. SALANON Jean-François, Mme SAVIN Brigitte, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine.

**Procuration(s) :** Mme MARQUIS Fernande donne pouvoir à Mme TEILLET Karine.

**Absent(s) :** Mme LAJOUAIS Amanda, Mme PAQUET Stéphanie, Mme ROLLAND Christelle.

**Excusé(s) :** Mme BAILLARGUET Emilie, Mme MARQUIS Fernande, Mme ROBIER Yvette.

**Secrétaire de séance :** M. VENEAU Antoine

**Président de séance :** M. SALANON Jean-François

## **1. Approbation du compte-rendu de séance du 30 mai 2024**

Aucune remarque n'étant émise, le compte-rendu du 30 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

## **2. Présentation du réseau de visite et de mobilisation par Rachel GAIGUANT, chargée de développement MONALISA DU CIF-SIP, Solidaires entre les âges.**

Cette présentation est remise à un prochain conseil, Mme GAIGUANT ne pouvant être présente à cette réunion.

**Numéro interne de l'acte : 2024-07**

**Objet : Dossier de demande d'aide sociale**

Monsieur le Président présente deux dossiers de demande d'aide sociale :

- pour participer au financement de l'équipement d'un apprenti,
- pour financer une partie de la dette de fourniture d'électricité,

Le Conseil Municipal, après avoir étudié, les deux dossiers dont l'un présenté par le département des Deux-Sèvres, décide

- d'attribuer les aides décidées par le Conseil d'administration pour l'aide à l'équipement des apprentis soit 200 €,
- d'aider au financement de la dette de fourniture d'électricité à hauteur de 400 euros. Cette aide sera versée directement à l'entreprise SEOLIS situé à Niort.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **3. Révision des conditions d'attribution d'aides sociales**

Monsieur le Président rappelle les conditions d'attribution d'aides sociales actuelles.

Les demandes d'aide (aide pour l'équipement des apprentis, aide pour la formation à la conduite -Permis AM et B-, aide pour l'adhésion à une association culturelle ou sportive et aide pour l'apprentissage à la natation) sont encore rares et Monsieur le Président s'interroge si les modalités et conditions d'attribution ne sont pas trop restrictives surtout celles attribuées sous conditions de ressources. Il propose, par conséquent, de réfléchir et travailler éventuellement sur la mise en place d'un échelonnement des aides par rapport au QF. Ils présentent comme exemple : celles de Niort Agglo pour la tarification des équipements sportifs et culturels et celles du SCPC pour le Centre de Loisirs.

Ce sujet sera approfondi lors d'un prochain conseil d'administration.

Fait à Plaine d'Argenson, le 14 février 2025

Le secrétaire  
Antoine VENEAU

Le Président,  
Jean-François SALANON